

Image not found or type unknown



Don d'argent entre particuliers

Par **jeanne20**, le **17/01/2012 à 16:04**

Bonjour,

je souhaite faire un don (et non un prêt) de 1500 euros à mon fiancé pour une opération du genou (environ 1500 euros de dépassement d'honoraire).

J'aimerais savoir si ce don doit être déclaré et donc taxé ou si je peux lui faire un chèque de 1500 euros sans rien déclarer?

Merci de votre réponse.

Par **francis050350**, le **20/01/2012 à 13:06**

Bonjour ,

Mais bien entendu . Il s'agit d'une libéralité .